

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/64/T/2023-2024 pour les travaux de construction du Réseau d'Adduction d'Eau Potable KAZIKA-MUSENYI(Phase I)

Date de publication : 13/09/2023
Date d'ouverture des offres : 03/10/2023

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune de SONGA invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux de construction du Réseau d'Adduction d'Eau Potable KAZIKA-MUSENYI (Phase I)

2. Financement du marché

La commune vient d'obtenir du Fond National d'Investissement Communal **FONIC**, un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2023-2024 pour l'exécution des projets de développement socioéconomiques et communautaires et communautaires. La commune de SONGA a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'adduction en eau potable signalés précédemment.

3. Spécifications du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois calendrier

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de **8 heures à 15heures30min** à partir de la date de publication ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune SONGA

Moyennant le paiement de cent mille (100 000FBU) francs burundais : 50. 000 FBU sur le compte N°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000FBU au compte PZ 135 ouvert au Poste SONGA au nom de la commune de SONGA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

6. Visite des sites de travaux

Une visite guidée des sites des travaux est organisée. Elle aura lieu en date du 25/09/2023 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune SONGA.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un million cinq cent mille (1.500.000 fbu) de francs burundais.

Les offres doivent être soumises à la commune de SONGA

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **03.../10/2023** à 10 heures précises au secrétariat de la commune SONGA.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres.

- 1) Les offres seront ouvertes le **03.../10/2023** à 10 heures 30 minutes en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics. Un cadre requis auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) peut assister à la séance d'ouverture des offres et dresser un rapport du déroulement de ladite séance et donne sa copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents puis transmis à la DNCMP.

11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. La caution de soumission d'un **million cinq cent mille (1.500.000)** Franc burundais suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale ou toute autre institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale)
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Le registre de commerce (copie) ;
8. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en original et en cours de validité ;
9. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
10. L'attestation de non faillite du tribunal de commerce en cours de validité ;
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
12. L'acte d'engagement signé suivant le modèle.

11.2. Au niveau technique :

- L'organisation des travaux (le planning d'exécution des travaux) ;
- Les qualifications et l'expérience des principaux responsables et techniciens affectés sur le chantier dont la candidature est proposée pour le marché ;
- Les moyens logistiques à affecter au chantier.
- La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception), le plan de charge des marchés en cours

1.1. Au niveau financier :

- L'acte (formulaire) de soumission ;
- La capacité d'autofinancement (ligne de crédit délivrée par une banque agréée) ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis quantitatif estimatif.

- L'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité financière ci-haut demandé et un chiffre d'affaire annuel moyen de cent millions francs burundais (100 000 000 Fbu) au cours de trois dernières années (2020, 2021, 2022).

La fourniture de toutes les pièces ci-dessus énumérées est obligatoire.

Fait à SONGA, le... 29... /... 8... /2023

L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE SONGA

M. Damien NGENDAKURIYO

